

Compte rendu du comité syndical du vendredi 03 octobre 2014 à Caussade

Etaient présents :

MM. MAFFRE Christian (*Président*), BAYLAC Fernand (*représentant Daniel DURAND*), BERTELLI Jean-Claude, BONHOMME François, CABIANCA Angélo, CALMETTES Jacques, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, FERTÉ Denis, HERVIOU Max, JEANJEAN Claude, JOUANY Claude (*représentant Nicole CASTEX*), LAFON Cécile, MARTINEZ Ghislaine, MASSAT André, MICALET Georges, PAUTRIC Jacques (*représentant Geneviève BROENS*), PERN-SAVIGNAC Fabienne, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, ROUZIÈS Guy, SOULIÉ Jacques, SOUPA Rémy, TILLON Georgette, TOURREL Pierre (*représentant Maurice CORRECHER*), TSCHOCKE Christian, VIROLLE Alain.

Etaient absents excusés :

MM. BROENS Geneviève, CASTEX Nicole, CORRECHER Maurice, DURAND Daniel.

Etaient également présents :

DARBOIS Philippe (*Directeur*), DEJEAN Thierry, FABRE Marie-Line, GHIATI-CHARDON Jihan, LENGLET Catherine, LEROUX Ingrid.

I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 10 juillet 2014 à Cazals

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Comme il est prévu au Code Général de Collectivités territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M.BERTELLI Jean-Claude

3- Reconduction d'une ligne de trésorerie de 254 000 euros auprès du Crédit Agricole

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Reconduction de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Monsieur le Président est autorisé à ouvrir auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 254 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

- ⇒ Durée : 1 an
- ⇒ Taux : Variable EURIBOR 3 mois + marge de 1.80% soit à ce jour : 0.150% + 1.80% = 1.950%
- ⇒ Intérêts : Périodicité trimestrielle par procédure de débit d'office
- ⇒ Commission : Commission d'engagement de 508 euros.
Pas de commission de non utilisation.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

4- Création d'un poste de 3 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (candidature LEADER)

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical, qu'en raison des besoins du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et afin de répondre à une surcharge de travail liée à la candidature LEADER il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 06 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 06/10/14 au 31/12/14 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Attachés territoriaux	Chargé de mission "Candidature LEADER"	35h

La rémunération l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 2^{ème} échelon du grade des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Convention territoriale du Pays Midi-Quercy

a. Bilan quantitatif et qualitatif de la convention territoriale (2008-2014) :

Le SM PMQ, structure porteuse de la convention territoriale (2008-2014), a engagé un bilan des 10 programmations réalisées durant la période 2008-2013.

- Voir en annexe du document d'appui à l'ordre du jour, le power point présenté en séance.

M.DARBOIS a introduit cette présentation en précisant que ce travail de bilan de la convention territoriale a été réalisé dans le cadre d'un stage de 3^{ème} cycle par M.BONVOISIN, qui a notamment rencontré différents acteurs concernés par ce dispositif (maitres d'ouvrage ; élus ; techniciens...).

Les points principaux présentés font ressortir :

- La convention territoriale 2007/2013 a permis d'engager **237 opérations pour Un montant total de 53 775 935 € HT**
- Soit Un coût moyen d'opération d'environ 227 000 € HT

- **Un taux d'aides publiques moyen d'environ 50 % (soit environ 27 millions d'euros)**
- Rappel : 3 axes pour la convention territoriale : axe 1 : un territoire équitable, axe 2 : un territoire viable et axe 3 : un territoire vivable.
- Chacun des axes a donné lieu à l'engagement de 80 opérations chacun ce qui montre bien une approche équilibrée du développement sur le pays
- Sur chacun des périmètres des communautés de communes, des projets ont été présentés ; dans une moindre mesure sur le Quercy Vert (cela étant compensé par la conduite d'actions à l'échelle de tout le pays par certains maîtres d'ouvrages).
- Une majorité d'opérations portées par des Communes
- Un SM PMQ qui confirme son rôle d'acteur important du développement local
- Un portage intercommunal relativement peu important mais amené à progresser
- Des associations particulièrement présentes dans le domaine culturel
- Un autofinancement important chez les porteurs de projets privés (hors association)
- Un portage intercommunal et Pays à même de trouver des co-financements variés et importants (seulement 1/3 d'autofinancement)
- Principales thématiques abordées dans la convention territoriale :
 - **Culture:** 35 opérations / autour de 8 millions d'euros
 - → ex: *Schéma culturel de territoire*
 - **Services à la population:** 33 opérations / plus de 18 millions d'euros
 - → ex: *Maison intercommunale des Services Publics à St Antonin*
 - **Transition énergétique:** 44 opérations / autour de 7 millions d'euros
 - → ex: *Chaufferie-bois à Nègrepelisse*
 - **Tourisme:** 33 opérations / près de 6 millions d'euros
 - → ex: *Rénovation de la ferme auberge du Mas de Monille à Loze*
 - **Aménagement de bourgs et habitat:** 44 opérations / près de 10 millions d'euros
 - → ex: *Rénovation de centre-bourg à Réalville (rues Delzars et Goulinat)*
- Ces 5 thématiques représentent de manière transversale:
- Plus de 49 millions d'euros déployés (environ 92% du total)
- 189 opérations sur 237 (environ 80% du total)

b. Programmation 2014 : retour sur le CTCP (comité territorial de concertation et de programmation) du 26/09/14

Dans le cadre de la Convention Territoriale (2008-2014), la programmation de l'année 2014 a été présentée en CTCP le 26 septembre 2014 à 9h30 à Monclar de Quercy:

Remarques générales sur cette programmation 2014:

- Elle est marquée par :
 - Poursuite de l'aménagement qualitatif des bourgs dans la continuité de la charte Paysagère du PMQ (Mirabel ; Réalville, St-Etienne de T. ; Monteils)
 - Une poussée de projets publics et privés pour améliorer l'offre de services et s'adapter à la demande de la population en augmentation:
 - En équipements collectifs de services à la population (pôle petite enfance à Septfonds ; centre de loisirs à Verlhac ; point lecture à Cazals)
 - Une Offre culturelle toujours aussi riche, dans la dynamique du Projet Culturel de territoire (qui malheureusement s'arrête) mais qui semble préfigurer le label Pays d'Art et d'Histoire :

- Ex : Résidence d'artiste de La Cuisine sur le label PAH, projet d'interprétation du patrimoine à Septfonds...

La suite à la Convention Territoriale (2008-2014) :

Les membres élus du CTCP ont souhaité avoir des informations sur la suite qui sera donnée à la convention territoriale et notamment à partir de quand on pourra à nouveau présenter des projets.

Le CR MP a rappelé les premières règles présentées en Conférence des territoires pour la prochaine contractualisation 2015-2020 : dès que les territoires seront structurés en PETR (pôle d'équilibre territorial rural), ils pourront contractualiser avec le CR MP et le CG pour la période 2015-2020, sans l'Etat cette fois, car il n'y a plus de volet territorial dans le Contrat de Plan 2014-2020.

Le calendrier potentiel semble être une contractualisation avant la fin du premier semestre 2015, dans la continuité du conventionnement LEADER 2014-2020.

C'est pour cela que cette programmation 2014 a été repoussée au maximum afin d'anticiper un relatif décalage de la prochaine programmation 2015, du fait du changement de convention territoriale.

✚ Conclusion du CRCP du 26/09/2014

Un prochain comité départemental des financeurs devrait se réunir prochainement et statuer sur les maquettes financières des projets proposés. Puis un passage en commission permanente du Conseil Régional et du Conseil Général sera réalisé avant la fin de l'année.

c. Retour et prolongement de l'appel à projet pour 2015-2020

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a envoyé à toutes les communes/EPCI du Pays MQ un courrier en février dernier, proposant de faire remonter les fiches projets (idée de projet/projet formalisé) que la Commune souhaite mettre en œuvre dans les 6 années à venir (2015-2020), s'inscrivant dans les priorités de notre convention territoriale (renforcer l'attractivité durable de notre territoire). Ceci pour alimenter les réflexions en cours pour élaborer le Projet de territoire du Pays MQ sur cette période (programme LEADER, renouvellement convention territoriale).

M.MAFFRE, nouveau Président du SM PMQ a souhaité reconduire cette consultation auprès des communes et Communautés de communes, afin de tenir compte notamment du renouvellement des équipes municipales.

Ainsi, une relance de cet appel à projet a été effectuée par courriel durant l'été 2014 (courriel envoyé le 21/07/2014), demandant une réponse avant le 31/08/2014.

Il est proposé de prolonger cette consultation jusqu'à fin octobre 2014, afin de permettre notamment aux nouvelles équipes municipales et intercommunales, de prendre connaissance de cette demande.

2- Programme européen LEADER Midi-Quercy

a. Candidature pour LEADER 2014-2020

*** Information sur l'avancement**

Suite à l'atelier prospective LEADER du 07 juillet 2014 à Monteils, qui a connu un vif succès (80 participants sur toute la journée), le SM PMQ a envoyé un courrier (AMI) au Conseil Régional MP pour manifester son intérêt à l'appel à candidature LEADER, le 29 juillet 2014.

Dans la poursuite des travaux engagés à Monteils le 9 juillet dernier, une prochaine rencontre dédiée à la construction du programme LEADER 2014/2020 est organisée le 7

octobre prochain à la salle des fêtes de Septfonds de 9h à 12h30 (accueil café à 8h45) . Il s'agira ce jour-là de présenter et de soumettre les axes stratégiques du programme LEADER Midi-Quercy 2014/2020 et de travailler ensemble à leur déclinaison opérationnelle.

Un site dédié a été créé pour mettre en ligne les informations sur ce programme LEADER MQ 2014 -2020 en construction. <http://leadermidiquercy.jimdo.com>

Vous pouvez contribuer en ligne à la construction de ce programme en nous faisant part de vos attentes et/ou de votre regard sur les enjeux du territoire que le LEADER pourrait traiter. Pour cela, rendez-vous à la rubrique « CONTRIBUTER » sur le site internet dédié : <http://leadermidiquercy.jimdo.com/>

- * Demande de subvention pour mesure 19.1 "aide préparatoire" :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention FEADER- 19.1 –aide préparatoire pour l'élaboration de la stratégie et de la candidature LEADER (2014-2020) du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Local) LEADER Midi-Quercy. Le Conseil Régional Midi-Pyrénées vient de lancer l'appel à candidature LEADER 2014-2020, pour lequel le SM PMQ a déjà manifesté son intérêt d'y répondre.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter un soutien financier au FEADER Mesure 19.pour élaborer la stratégie de développement local et le dossier de candidature LEADER. Une ingénierie interne spécifique sera mobilisée pour cette opération durant le dernier trimestre 2014.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant	Désignation	montant
I-Ingénierie de projets interne: chargés de mission sur 3 mois (1 ETP)	16 350 €	UE (FEADER 19.1) : 60%	9 810 €
		CR MP (15% d'un poste)	1 298 €
		Autofinancement (40%)	5 242 €
TOTAL DEPENSES	16 350 €	TOTAL RECETTES	16 350 €

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

- * Délibération de principe pour acter la candidature du PMQ à l'appel à candidature LEADER 2014-2020

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Candidature au programme Leader 2014-2020

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, structure publique créée en janvier 2003, est chargé en particulier de l'animation et la gestion du "Contrat de

Pays" et du programme européen "Leader Midi-Quercy".

Un nouvel appel à candidature LEADER (2014-2020) a été initié fin juin 2014 par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, gestionnaire des fonds européens et donc de la mise en œuvre du programme et notamment de la sélection des GAL (Groupe d'Action Locale) appelés à piloter LEADER sur leur territoire.

Seuls les territoires d'une taille suffisante (entre 45 000 et 150 000 hab) et structurés (PETR ; PNR ; ...) peuvent y répondre.

Lors du dernier comité syndical du 10 juillet 2014, il a été acté le principe que le SM PMQ réponde à ce nouvel appel à candidature, afin de poursuivre la dynamique de projet engagée par le territoire Midi-Quercy ces dernières années.

Le syndicat mixte a donc déjà manifesté son intérêt pour cet appel à candidature LEADER, par un courrier adressé au Président du Conseil régional Midi-Pyrénées le 29 juillet 2014, mettant en avant :

- la volonté du Pays Midi-Quercy d'accompagner l'adaptation du territoire aux grands enjeux économiques et sociétaux qui se profilent, la transition énergétique et écologique, la mutation de notre population rurale et donc de ses besoins, la valorisation économique des ressources du territoire.

- le souhait de passer d'une logique de coordination des actions et des politiques publiques à une logique de coopération des acteurs et des projets au service d'une meilleure cohérence et efficacité du Projet de territoire

La poursuite de la dynamique LEADER sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy, dans le cadre de ce nouveau programme Leader 2014-2020, accompagnera de façon exemplaire la mobilisation des acteurs locaux sur une priorité ciblée multisectorielle, qui devra constituer un fil conducteur, une logique d'intervention de la stratégie LEADER. Cette dernière devrait permettre de favoriser un système territorial entreprenant qui accompagnera les acteurs et les projets dans leur mise en coopération et dans l'anticipation des évolutions du territoire.

La préparation de la candidature du Pays MQ s'appuie tout d'abord sur une évaluation externe du programme LEADER IV mutualisée avec les 15 autres GAL de Midi-Pyrénées, puis sur une démarche partagée de construction partenariale de notre dossier de candidature, formalisée par des ateliers LEADER, rassemblant très largement les acteurs privés et publics du territoire. Cette méthode participative, qui est l'essence même du programme LEADER va se poursuivre pour aboutir à un dépôt de la candidature prévue pour fin novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le principe d'une candidature LEADER 2014-2020, portée par le SM PMQ sur le périmètre du Pays Midi-Quercy
- **APPROUVE** la méthodologie et l'orientation proposées pour la candidature du Pays Midi-Quercy à l'appel à projet Leader 2014 qui sera affinée par un travail collaboratif et participatif jusqu'à la date de dépôt du dossier de candidature, prévue fin novembre 2014
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer tout document concernant cette action

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE

1- Plan Climat Energie PMQ

a. Délibération sur l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) "Plateforme de rénovation de l'habitat privé"

Suite à l'information faite lors du comité syndical du 10 juillet 2014 sur cet AMI, la candidature du PMQ a été retenue.

Il est donc proposé une délibération pour finaliser l'engagement du SM PMQ dans cet AMI « Plateforme de rénovation de l'habitat privé ».

M.MAFFRE a rappelé que la rénovation du parc de logement privé est un enjeu national pour faire baisser la facture énergétique et augmenter l'activité des entreprises et préserver la planète.

La suite va consister à négocier avec les autres partenaires financiers potentiels de ce programme (CG/CR MP/Europe....) pour finaliser la maquette financière et ainsi réduire au maximum l'autofinancement du SM PMQ.

Les 6 premiers mois du programme (1^{er} semestre 2015), n'engageront pas de frais externes, mais uniquement des moyens humains internes existants, dans l'attente des réponses des cofinancements.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt « plateforme rénovation de l'habitat privé »

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy a mis en plusieurs actions afin de favoriser la rénovation thermique de l'habitat privé (OPAH, Nuits de la thermographie ...).

En Mars 2014, l'ADEME a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour créer des plateformes de rénovation de l'habitat privé. Monsieur le Président a choisi de candidater à cet AMI pour favoriser la rénovation des logements sur le territoire.

Le projet proposé vise à atteindre localement les engagements du Programme de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) dont l'objectif est de rénover 500 000 logements par an au niveau national soit 314 localement. La principale action consiste à mettre à disposition des habitants, un service d'accompagnement de leurs projets quel que soit leurs revenus (démultiplication de l'OPAH).

Les objectifs sont :

- Renforcer l'animation pour les propriétaires
- Coordonner l'ensemble des intervenants sur le terrain pour atteindre ces objectifs.
- Accompagner les entreprises
- Renforcer l'accompagnement financier
- Inciter les propriétaires à réaliser une rénovation conforme aux caractéristiques du bâti
- Prendre en compte les changements climatiques dans les préconisations

Le plan de financement prévisionnel de ce programme sur 3 ans est le suivant :

Dépenses prévisionnelles totales	Année 1	Année 2	Année 3	Sur 3 ans	Subventions
Dépenses d'animation	54 208	56 073	57 939	168 220	ADEME 50 466 € (30%) Autres Financeurs 84 110 € (50%) Autofinancement 33 644 € (20%)
Dépenses d'accompagnement des particuliers	51 700	103 500	103 500	258 700	ADEME 129 350 € (50%) Autres Financeurs 77 610 € (30%) Autofinancement 51 740 € (20%)
Dépenses d'installation	7 000	0	0	7 000	ADEME 5 600 € (80%) Autofinancement 1 400 € (20%)
Dépenses de communication	4 000	2 000	2 000	8 000	ADEME 4 000 € (50%) Autres Financeurs 2 400 € (30%) Autofinancement 1 600 € (20%)
Dépenses de formation et d'accompagnement entreprises	3 000	3 000	3 000	9 000	ADEME 4 500 € (50%) Autres Financeurs 2 700 € (30%) Autofinancement 1 800 € (20%)

Etudes (suivi et évaluation)	10 000	0	5 000	15 000	ADEME 10 500 € (70%) Autres Financeurs 1 500 € (10%) Autofinancement 3 000 € (20%)
Coût total des dépenses	129 908	164 573	171 439	465 920	ADEME 204 416 € (44%) Autres Financeurs 168 320 € (36%) Autofinancement 93 184 € (20%)

Monsieur le Président propose au comité syndical :

- de prendre acte de la volonté de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « plateforme de rénovation de l'habitat privé.
- d'engager rapidement une démarche de concertation avec les partenaires financiers dans le cadre du plan de financement ci-dessus.
- de définir les modalités de mise en œuvre des objectifs cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la nécessité de renforcer la politique de rénovation énergétique de l'habitat privé.
- **DECIDE** de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « plateforme de rénovation de l'habitat privé.
- **S'ENGAGE** à participer financièrement au projet une fois les modalités d'aides connues.
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action

b Délibération de principe pour répondre à l'appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" et retour sur le séminaire de Mimizan

- Participation du PMQ au 4^{ème} Rencontres nationales Energies/territoires ruraux à Mimizan du 24/09/2014 au 26/09/2014 :

Le plan climat énergie du Pays Midi Quercy, initié en 2010, arrive à échéance en fin d'année. Pour anticiper l'avenir et construire les actions de demain, une délégation du PMQ (4 élus et le CM énergies du PMQ) ont participé à ces rencontres :

M.TCHOCKE et M.MAFFRE ont fait un rapide retour sur leur participation à ce séminaire très enrichissant. Il a permis de bien prendre conscience de l'intérêt pour un territoire à s'engager dans une politique globale dans les énergies, notamment à travers l'appel à projet national qui vient de paraître, TEPOS croissance verte.

- **Appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" :**

Un nouvel appel à projet proposé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

Engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français, c'est l'objectif de l'appel à initiatives « 200 territoires à énergies positive pour la croissance verte ». Ce dispositif permettra à ces territoires d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets.

En coordination avec la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité, Ségolène Royal s'engage pour l'aménagement durable des territoires. Les 200 projets, portés par les élus locaux, en coopération avec les acteurs économiques et les citoyens, témoigneront de l'engagement de ces territoires au service du nouveau modèle énergétique et écologique français. Ils permettront le développement de filières industrielles d'avenir et la création d'emploi. **Seront notamment valorisées :**

- les mesures favorisant les économies d'énergie
- le développement d'une mobilité bas-carbone
- la valorisation des déchets
- la production d'énergies renouvelables, etc.

L'objectif de cet appel à projet est de **valoriser et d'encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique**, par la stimulation de projets, et par le développement économique favorisant une croissance durable et des emplois pérennes sur des filières d'avenir.

L'État encouragera ces divers projets par le biais des politiques contractuelles de l'aménagement durable et de l'urbanisme (éco-quartiers, éco-cités, éco-territoires ruraux, contrats locaux), via les financements dédiés à l'Ademe.

Les 200 démarches présentant l'approche la plus large et la plus ambitieuse en matière de performance énergétique seront par ailleurs soutenues par un financement dédié notamment à l'animation locale et à l'ingénierie de projet.

Dans la continuité du Plan Climat énergie territorial (2010-2014) du PMQ, il est proposé d'engager le territoire dans ce nouvel appel à projet, en complémentarité de l'AMI « plateforme logement privé ».

Cet engagement devrait permettre de faire passer le PMQ d'une phase de sensibilisation et d'expérimentation (2010-2014) à une phase d'intégration du territoire dans la transition énergétique au travers d'actions concrètes de court, moyen et long terme.

M.MAFFRE a notamment insisté sur l'opportunité pour le territoire MQ à s'engager dans cet appel à projet TEPOS CV, car cela permettra de créer du développement tout en améliorant l'attractivité du territoire. Le PMQ doit ainsi poursuivre son engagement historique dans les énergies.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Appel à Projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy a mis en place un plan climat énergie depuis 2010. Cette démarche prend fin en 2014. Afin de poursuivre les actions engagées, Monsieur le Président souhaite, candidater à l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Ce dispositif vise à :

« Engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français, c'est l'objectif de l'appel à initiatives « 200 territoires à énergies positive pour la croissance verte ». Ce dispositif permettra à ces territoires d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets.

En coordination avec la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité, Ségolène Royal s'engage pour l'aménagement durable des territoires. Les 200 projets, portés par les élus locaux, en coopération avec les acteurs économiques et les citoyens, témoigneront de l'engagement de ces territoires au service du nouveau modèle énergétique et écologique français. Ils permettront le développement de filières industrielles d'avenir et la création d'emploi.

Seront notamment valorisées :

- les mesures favorisant les économies d'énergie
- le développement d'une mobilité bas-carbone
- la valorisation des déchets
- la production d'énergies renouvelables, etc.

L'objectif de cet appel à projet est de valoriser et d'encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique, par la stimulation de projets, et par le développement économique favorisant une croissance durable et des emplois pérennes sur des filières d'avenir.

L'État encouragera ces divers projets par le biais des politiques contractuelles de l'aménagement durable et de l'urbanisme (éco-quartiers, éco-cités, éco-territoires ruraux, contrats locaux), via les financements dédiés à l'Ademe.

Les 200 démarches présentant l'approche la plus large et la plus ambitieuse en matière de

performance énergétique seront par ailleurs soutenues par un financement dédié notamment à l'animation locale et à l'ingénierie de projet. »

Monsieur le Président précise également que le dossier de candidature doit être déposé **avant le 15 Novembre 2014**.

Compte tenu des délais courts, le président propose au comité syndical :

- de prendre acte de la volonté de candidater à l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte »
- d'engager rapidement une démarche de concertation avec les partenaires pour engager la rédaction de la candidature du syndicat Mixte du Pays Midi Quercy

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de l'appel à projets « territoires à énergie positives pour la croissance verte »
- **DECIDE** de candidater à cet appel à projet.
- **S'ENGAGE** à participer financièrement au projet une fois les modalités d'aides connues.
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action

M.TCHOCHÉ, membre du Bureau du SM PMQ, en charge du suivi du Plan Climat, propose de constituer un groupe de travail spécifique sur TEPOS CV constitué d'élus, de membres du CDD PMQ et de techniciens.

La proposition est acceptée.

c. Délibération pour l'adhésion à la SPL ARPE MP

L'ARPE Midi-Pyrénées se transforme en SPL (Société publique locale) Agence régionale pour le développement durable », dédiée à l'ensemble des projets de développement durable de la région.

M.TCHOCKE, élu référent pour le suivi de l'ARPE a rappelé que c'est un partenaire privilégié du PMQ depuis plus de 10 ans (depuis l'accompagnement du Diagnostic énergétique de territoire en 2004/2005 puis le Plan Climat ...), avec lequel il est intéressant de renforcer le partenariat notamment dans la perspective de la transition énergétique et écologique de notre territoire.

De fait, il est proposé de devenir actionnaire de la SPL ARPE afin de pouvoir bénéficier de nombreux avantages qu'elle proposera (achats groupés de prestation ; mutualisation d'ingénierie, conseil,...).

La délibération de principe suivante a été adoptée :

Objet : Adhésion SPL ARPE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy travaille depuis sa création avec l'ARPE Midi-Pyrénées / L'agence régionale du développement durable.

En 2015 l'ARPE se transforme en Société Publique Locale (SPL). L'ARPE, offrira des services en matière de développement durable permettant de :

- mutualiser de l'ingénierie et réduire les coûts des prestations
- répondre à des besoins de conseil et d'accompagnement
- développer des missions d'intérêt général et renforcer la coopération institutionnelle.

Pour préparer cette évolution, l'ARPE sollicite toutes les collectivités et établissements publics territoriaux de la région pour devenir actionnaire. Dès à présent le Conseil Régional est l'actionnaire majoritaire de la SPL.

Monsieur le Président propose au comité syndical de prendre des parts dans la SPL à hauteur de 1 000 €, conformément à ce qui est proposé pour les syndicats porteurs de « Pays ».

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la nécessité d'adhérer à la SPL ARPE
- **DECIDE** de prendre des parts à hauteur de 1 000 €
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action

d. Délibération pour demande de subvention pour animation CFT 2015

La coordination de la Charte Forestière du PMQ s'est fortement ralentie fin 2013 avec le départ de Laetitia Morabito. En 2014, Julien Birlinger (coordinateur du PCET) a maintenu une animation minimum visant principalement à maintenir les actions engagées.

Pour les deux années à venir, dans le nouveau cadre financier du fond stratégique de la forêt et du bois, il est possible de renforcer la charte forestière au travers d'un partenariat étroit avec le CRPF pour :

1/ L'animation forestière par un technicien forestier dédié au CEPP (3/4 temps) pour:

- Réaliser des plans simples de gestion pour tous les propriétaires à partir de 10ha.
- Accompagner les propriétaires dans la réalisation de chantiers d'entretien des forêts.
- Mobiliser l'aide régionale sur la régénération des taillis de châtaigniers.

2/ Le financement d'un tiers temps au Pays Midi Quercy dont la mission sera :

- Réaliser une campagne d'information auprès des propriétaires forestiers.
- Organiser des animations sur la forêt auprès d'un public varié.
- Mettre en œuvre une opération teste sur l'indentification des biens vacants et sans maîtres qui peuvent être récupérés par les communes (stage).
- Identifier les parcelles appartenant aux communes et travailler sur une réserve foncière pour les communes ayant une chaufferie bois-énergie.

Globalement, la prise en compte des frais de structure et de personnel prévue par le cadre financier du fond stratégique de la forêt et du bois, permettrait au SM PMQ, si le taux d'aide de 80% se confirme, d'amplifier les actions de la Charte forestière sans augmenter l'autofinancement déjà consacré.

Il a été précisé que le projet proposé dans un premier temps en avis d'opportunité à la DDT, pourrait être revu à la baisse par le Ministère qui gère ce fonds.

M.MAFFRE a souligné l'importance pour le territoire de sécuriser l'approvisionnement en bois des chaudières collectives et plus globalement la valorisation de la ressource bois. Ceci pour maîtriser le coût de l'énergie et accompagner une gestion durable de la forêt.

L'animation de la thématique forêt est indispensable pour faire évoluer les pratiques et structurer sa valorisation durable.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Charte forestière de territoire 2014-2015

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy a mis en place une charte forestière de territoire depuis 2011. Cette démarche prend fin en 2014. Afin de poursuivre les actions engagées, Monsieur le Président souhaite proposer un projet dans le cadre du fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

Pour les deux années à venir, le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy propose de renforcer les actions engagées depuis 2012. Pour cela un partenariat étroit sera engagé avec le CRPF Midi-Pyrénées pour démultiplier l'animation forestière sur le territoire (prestation d'un montant de 32 000 € correspondant à un ¾ temps d'un technicien forestiers). Les objectifs de ce projet visent à :

- Favoriser le regroupement du foncier forestier, afin d'améliorer la gestion sylvicole, de manière durable.
- Renforcer l'animation forestière auprès des propriétaires pour diffuser les bonnes pratiques

- sylvicoles (diagnostics forestiers, garantie de gestion durable ...).
- Promouvoir la filière bois énergie locale.
- Encourager les communes à devenir des acteurs de la gestion forestière
- Communiquer auprès du grand public et des propriétaires forestiers sur les services que rend la forêt à la collectivité.

Le plan de financement prévisionnel annuel de ce programme est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulés	Montant	Financeurs	Montants
Frais de personnel opérationnel	17 512 €	Etat (fond stratégique de la forêt et du bois)	47 770 € (80%)
Frais d'encadrement	4 439 €		
Frais professionnel	1 605 €	Autofinancement	11 942 € (20%)
Frais de structure	2 355 €		
Prestations extérieures	34 800 €		
TOTAL	60 712 €	TOTAL	60 712 €

Monsieur le Président propose au comité syndical :

- de prendre acte de la volonté de poursuivre le développement de la filière forêt bois.
- d'engager rapidement une démarche de concertation avec les partenaires financiers dans le cadre du plan de financement ci-dessus.
- de définir les modalités de mise en œuvre des objectifs cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la nécessité de poursuivre les actions visant à développer la filière bois-forêt.
- **DECIDE** de s'engager dans une politique de développement durable de la filière bois forêt.
- **S'ENGAGE** à participer financièrement au projet une fois les modalités d'aides connues.
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action

2- Pays d'Art et d'Histoire (PAH)

a. Délibération modificative du plan de financement Rencontre et patrimoine 2014

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Modification du plan de financement pour les Rencontres et Patrimoines 2014

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité syndical du 14 octobre 2013, la délibération n° 3 portant sur le plan de financement pour la réalisation du programme des Rencontres et patrimoines 2014 a été actée.

Cette opération s'inscrit dans le programme annuel 2014 du Projet Culturel de Territoire (PCT) et le programme européen LEADER IV MQ.

Monsieur le Président précise cependant que le plan de financement présenté dans cette délibération est modifié comme suit :

Ancien plan de financement :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Prestations / honoraires	5 390 €	UE (Leader IV) – 55%	4 890 €
Communication	2 000 €	Région (PCT) – 11,2%	1 000 €
Frais de déplacement – frais de réception		Département (PCT) – 11,2%	1 000 €

ou de bouche	1 500 €	Autofinancement – 22,5%	2 000 €
TOTAL	8 890 €	TOTAL	8 890 €

Nouveau plan de financement proposé :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Prestations / honoraires	4 000 €	UE (Leader IV) – 55%	5 445 €
Communication	6000 €	Région (PCT) – 11,2%	1 000 €
Frais de déplacement – frais de réception ou de bouche	1 000 €	Département (PCT) – 11,2%	1 000 €
		Autofinancement – 22,5%	3 555 €
TOTAL	11 000 €	TOTAL	11 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions mentionnées dans le nouveau plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

b. Présentation de la charte Associations-collectivités territoriales

Suite au Comité syndical du 08 juillet 2013, qui a validé le principe d'un groupe de travail mixte (élus, associations) pour élaborer une charte Association/collectivités territoriales en PMQ, une présentation de ce travail a été faite en séance par 4 participants à son élaboration :

Mme PERN SAVIGNAC : Maire de Montricoux
Mme DANTHEZ : adjointe à Bioule, Vice-Présidente CC TVA
M.DEJEAN Thierry : association APICQ
Mme LENGLET : association les amis du vieux caussadais

- *Voir en annexe du Compte-rendu , le power point projeté en séance et le texte de la charte*

Les objectifs de la charte d'engagements réciproques associations culture et patrimoine, communes, communautés de communes, Pays Midi-Quercy :

- Mieux connaître les compétences présentes au sein des associations
- Faciliter les relations et le faire ensemble
- Encourager la connaissance et la reconnaissance
- Soutenir et valoriser les activités associatives et dynamiser la vie locale

Engagements des collectivités :

- Organisation de temps de rencontres,
- Transparence des règles de mise à disposition des espaces publics,
- Accès gratuit à l'un de ces espaces une x par an, dans la mesure des règles établies par la Collectivité,
- Concertation Pays et CC pour l'accompagnement des associations (agréments, ingénierie),
- Possibilité de poursuite des activités de médiation par les associations dans le cadre du Pays d'art et d'histoire,
- Etre le relais d'information des activités associatives dans les supports et espaces définis,

- Information des associations lors des enquêtes publiques patrimoine bâti et environnement.

Engagement des associations :

- Implication dans les dispositifs de dialogue mis en place et de co-construction,
- Etre relais d'information adhérents-partenaires-habitants,
- Informations des collectivités de leurs activités,
- Etre médiateurs auprès de leurs réseaux de toute démarche partenariale engagée,
- Participation aux enquêtes publiques.

La suite proposée à cette charte :

La présenter aux EPCI

Les EPCI pourront ensuite la présenter à leurs associations

Puis retour au Comité syndical du SMPMQ pour une validation définitive.

M.MAFFRE a remercié les participants au groupe de travail qui s'est réuni durant un an pour aboutir à cette charte qui constitue un outil important au service de la convergence des partenariats et des relations entre les collectivités et les associations.

3- Tourisme

a. Délibération modificative du plan de financement Programme Tourisme 2014

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Modification du plan de financement pour la demande de subventions pour la mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2014

Lors du comité syndical du 16 décembre 2013, Monsieur le Président présentait pour l'année 2014 le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Information/ accueil et conseil en séjour Actualisation, Impression, Fabrication Guides d'accueil hébergement et activités Guide des manifestations	26 812 €	Europe LEADER (44% de 36 800€+ 40% de 16 000€)	22 592 €
Promotion/ Communicat° sur le Web Création du site internet tourisme culture Animation numérique Traductions GB et Espagnol	31000 €	Conseil Régional Midi-Pyrénées (dont 7 922€ pour les actions hors animation numérique)	14 322 €
		Conseil Général de Tarn et Garonne	7 922 €
Accueil des familles Achat de mobilier d'accueil des enfants pour les Offices de Tourisme Cadeau pour le jeu enfants	2200 €	Autofinancement (25.7%)	15 176 €
TOTAL DEPENSES	60 012 €	TOTAL RECETTES	60 012 €

Compte-tenu du retrait de la dépense liée à l'ingénierie (ingénierie financée dans un autre cadre), il est proposé d'approuver le nouveau plan de financement suivant qui annule et remplace le précédent :

Dépenses		Recettes	
Information/ accueil et conseil en séjour Actualisation, Impression, Fabrication Guides d'accueil hébergement et activités Guide des manifestations	26 786.68 €	Europe LEADER	20 561.00 €
Promotion/ Communicat° sur le Web Création du site internet tourisme culture	17 580.00 €	Conseil Régional Midi-Pyrénées	7 922.00 €
		Conseil Général de Tarn et Garonne	7 922.00 €
Accueil des familles Achat de mobilier d'accueil des enfants pour les Offices de Tourisme Cadeau pour le jeu enfants	2 485.32 €	Autofinancement	10 447.00 €
TOTAL DEPENSES	46 852.00 €	TOTAL RECETTES	46 852 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement modificatif proposé pour l'opération "mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2014"
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

b. Information sur l'évolution de la mission Tourisme et de ses actions mutualisées

Lors du bureau du SM PMQ du 12 septembre dernier, les élus ont abordé la question du devenir de la mission tourisme, existante depuis la création du Syndicat Mixte en 2002.

Après une présentation d'un bilan des actions menées et de leur coût moyen annuel tant en termes de fonctionnement, d'ingénierie que d'investissement et compte tenu d'une part de la baisse du partenariat des co-financeurs sur les actions courantes (éditions), et d'autre part de l'incapacité pour le syndicat de supporter sur ces fonds propres la pérennisation de ces actions, il a été convenu ce qui suit :

- Les éditions et actions de promotion seront diminuées en 2015. Le maintien du guide des manifestations sera conditionné aux résultats des arbitrages financiers qui s'opéreront pour le vote du budget 2015.
- L'année 2015 sera consacrée à la mise en place du site internet Tourisme / culture pour lequel seront dédiés des moyens d'animation spécifiques à hauteur de 0.5 ETP. La mise à jour du site internet prendra appui sur le réseau des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative disposant de salariés et pour leur territoire de compétence actuel.
- L'année 2015 devra permettre la définition d'un nouveau modèle d'organisation de la compétence « Offices de Tourisme », prenant appui sur les communautés de communes et le futur PETR. Cette nouvelle organisation de la compétence devra favoriser le financement des actions collectives de communication et promotion menées à l'échelle du pays et la conduite de missions propres au Pays d'art et d'Histoire. 0.3 ETP d'un agent du Syndicat Mixte seront dédiés à cette mission, à conduire en partenariat étroit avec les Communautés de Communes.
- L'année 2015 pourra aussi, dans le cadre du prochain programme LEADER et du contrat de destination Tarn-et-Garonne, permettre la conduite d'actions en faveur du développement de l'offre d'itinéraires doux (activités aquatiques non motorisées,

cyclotourisme ...). Une animation spécifique pourra aussi être dédiée à ce travail (besoin estimé à 0.5 ETP) en fonction des opportunités de financement.

- Les porteurs de projets touristiques (création / reprise / diversification / modernisation) seront suivis dans le cadre de l'animation du programme LEADER en partenariat avec les Communautés de Communes. Pour les porteurs de projet non éligibles au FEADER (hôtellerie, hôtellerie de plein air), le suivi sera réalisé à minima par l'agent en charge du dossier sur la structuration des Offices de Tourisme.

Le comité syndical a autorisé Monsieur le Président à informer l'ensemble des partenaires financiers et techniques de ces nouvelles dispositions pour l'année 2015.

4- Urbanisme - Aménagement du territoire

a. Information sur délibérations prises par CCTVA et CCQV sur le SCOT de Montauban

La loi ALUR a modifié les compétences obligatoires des Communautés de communes : elles recouvrent désormais, entre autres, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Elles exercent cette compétence de plein droit en lieu et place de leurs communes membres.

M.MAFFRE a informé qu'en Pays MQ, les Communautés de Communes TVA et Quercy Vert ont pris une délibération, avant le 26 septembre 2014, pour se prononcer contre leur appartenance au Syndicat Mixte du SCoT de l'agglomération de Montauban.

Il a donc précisé que cela permettait clairement en Midi-Quercy, de reprendre la réflexion étudiée en 2011/2012, d'un SCOT rural sur le périmètre du MQ en totalité.

b. Information sur instruction des actes d'application du droit des sols (ADS)

La loi ALUR a introduit des modifications concernant l'instruction des actes d'application du droit des sols. Celles-ci ont des conséquences à court terme dans certaines Communes du Pays Midi-Quercy (notamment en CC Quercy Caussadais et en CC TVA) et à terme dans les autres Communes. Deux réunions sont organisées en octobre 2014 sur ce thème :

- à une échelle départementale : le 9 octobre à 14h30 à la DDT 82 (organisée par la DDT 82)
- à l'échelle du Pays Midi-Quercy : le 21 octobre, à 18h, dans la salle des fêtes de Septfonds.

c. Natura 2000

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Animation de deux Documents d'objectifs, sites Natura 2000 - Tranche 2015
Délibération modificative de la délibération n°11 (séance du 10 juillet 2014)**

1- Il est proposé de modifier le programme prévisionnel de l'animation des DOCOB volet 2015, en supprimant la « tranche conditionnelle 2 » et en réduisant le contenu de la tranche conditionnelle restante. Le programme modifié est transmis aux membres du Comité Syndical ; il est proposé de l'approuver.

Il est proposé d'apporter, en conséquence, des modifications dans les dépenses prévisionnelles et dans le plan de financement prévisionnel de l'animation des DOCOB volet 2015 (cf. point 2 et point 3 infra).

2- L'animation des DOCOB volet 2015 est constituée :

- de prestations de services pour l'animation des DOCOB

Dans la délibération initiale, les dépenses prévisionnelles de prestation de services d'animation des DOCOB étaient réparties comme suit :

Tranche ferme (au minimum)	22 100 €
Tranche conditionnelle 1	11 500 €
Tranche conditionnelle 2	10 340 €
Dépenses prévisionnelles (au maximum) pour ces prestations : tranche ferme + tranche conditionnelle 1 + tranche conditionnelle 2	43 940 €

Il est proposé de modifier, comme suit, les dépenses prévisionnelles de prestation de services d'animation des DOCOB :

Dépenses prévisionnelles de prestations de services pour l'animation 2015 des DOCOB	
Tranche ferme (au minimum)	22 100 €
Tranche conditionnelle	6 240 €
Dépenses prévisionnelles (au maximum) pour ces prestations : tranche ferme + tranche conditionnelle	28 340 €

● **d'autres dépenses incluant :**

- **d'autres prestations, portant sur la communication** (notamment édition et impression de documents). Ces prestations donneront lieu à d'autres marchés publics, qui seront passés en procédure adaptée. Il est proposé de réduire ces prestations, compte-tenu des actions qui ont été retirées du programme prévisionnel d'animation des DOCOB.

- **des dépenses relatives au frais de personnel du SM PMQ**

Il est proposé de réduire les dépenses relatives au frais de personnel du SM PMQ, compte-tenu des actions qui ont été retirées du programme prévisionnel d'animation des DOCOB.

3- Plan de financement prévisionnel pour la tranche 2015 de l'animation des DOCOB

Dans la délibération initiale, le plan de financement suivant était proposé (il était établi «a maxima » : si la tranche ferme et les tranches conditionnelles étaient affermies) :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
	€ TTC	%		€ TTC	%
Prestation de service (opérateur chargé de l'animation des DOCOB)	43 940.00	84%	Union européenne 323 A	26 150.00	50%
Autres dépenses (édition et impression de documents dont éventuelle conception graphique, frais de personnel du SMPMQ)	8 360.00	16%	Etat (DREAL)	20 920.00	40%
			Autofinancement PMQ	5 230.00	10%
TOTAL DÉPENSES	52 300.00	100%	TOTAL RECETTES	52 300.00	100%

Il est proposé de modifier, comme suit, le plan de financement prévisionnel (ce plan est établi « a maxima » : il inclut la tranche ferme et la tranche conditionnelle affermie) :

Animation des DOCOB des sites Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et "Causse de Gausou et sites proches" - 2015					
Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
	€ TTC	%		€ TTC	%
Prestation de service (opérateur chargé de l'animation des DOCOB)	28 340.00	83%	Union européenne 323 A (53% du montant HT)	16 346.26	48%

Autres dépenses (édition, réédition et impression de documents, frais de personnel du SMPMQ)	5 992.00	17%	Etat (DREAL)	14 552.54	42%
			Autofinancement PMQ	3 433.20	10%
TOTAL DEPENSES	34 332.00	100%	TOTAL RECETTES	34 332.00	100%

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel modifié proposé pour le volet 2015 de l'animation de ces DOCOB
- **D'APPROUVER** les montants de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé pour le volet 2015
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union européenne,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'animation de ces DOCOB, dont entre autres les conventions cadres entre le SMPMQ et l'Etat

IV- INFORMATIONS DIVERSES

- Conférence, restitution de l'inventaire du patrimoine de MOLIERES, par la mission Inventaire du SM PMQ, le mercredi 8 octobre 2014 à 20h30 à la salle des fêtes de Molières.
- Lancement de la campagne Famille à énergie positive 2014/2015, le **mercredi 19 novembre 2014 à 18h30** à la salle des fêtes de St-Cirq.

Autres informations diverses évoquées en séance :

- M.RAEVEN a évoqué des réunions auprès des commerçants, artisans de bouche organisé par le SM PMQ dans le cadre de la démarche « Produits en PMQ » visant à rapprocher les différents acteurs du territoire sur la problématique du manger local.
- Mme PERN-SAVIGNAC, a évoqué sa participation avec le Dr CHAPEL le 07 octobre à une journée des internes en médecine, pour présenter le PMQ (plaquette actualisée) et ainsi favoriser l'accueil de stagiaires internes en MQ.

DOCUMENT ANNEXE AU COMPTE RENDU

- Présentation de la charte Association/collectivités : power point et texte de la charte

Charte associations culturelles, collectivités locales, Pays Midi- Quercy

Comité Syndical du Pays Midi-Quercy du 3 octobre 2014

Par Thierry DEJEAN, Association APICQ
Et Fabienne PERN-SAVIGNAC, Maire de Montricoux, Elue CCTVA

La charte collectivités – associations



Contexte :

- Inquiétudes de certaines associations patrimoine suite à l'annonce de la candidature de Midi-Quercy au label Pays d'art et d'histoire
- Fragilisation croissante des associations culturelles *(observations notamment suite à une enquête auprès d'une 40aine de structures PNR des Causses du Quercy et du PMQ)*
Réduction des financements publics (Région, Département), recours plus fréquents à la prestation, concurrence, difficultés à renouveler les cadres dirigeants, recruter des bénévoles,...
- Tension dans les relations avec les collectivités

Proposition validée en comité syndical du 8 juillet 2013 :

- Constituer un groupe de travail élu, associations culturelles et CDD pour identifier les visions réciproques, les freins et les succès / des pistes de solutions / des propositions d'outils.
- Elus mobilisés en CS pour participer : Florence Danthez et Fabienne Pern-Savignac (TVA) / Richard Masseglia (QC) / Francis Biscontini (QRGA) / Bernard Pezous (QV)
- Associations : APICQ - AVQR - MPF 82 (QRGA) / Hiaude (QV) / AVCP (QC) / Les Amis Gresignols (TVA)
- CDD : Catherine Lenglet et Bruno Colin

Calendrier :

- 3 réunions en novembre, décembre 2013 et janvier 2014 pour définir le contenu
- 2 réunions pour finaliser l'écriture février et mars 2014
- Mars – juillet : rencontres périodiques pour le programme des Rencontres et patrimoines.

Objectifs

- Mieux connaître les compétences présentes au sein des associations
 - Faciliter les relations et le faire ensemble
 - Encourager la connaissance et la reconnaissance
 - Soutenir et valoriser les activités associatives et dynamiser la vie locale
-

Les outils proposés



La charte d'engagement volontaire et réciproque Pays, collectivités, associations.

Engagements des collectivités :

- Organisation de temps de rencontres,
- Transparence des règles de mise à disposition des espaces publics,
- Accès gratuit à l'un de ces espaces une x par an, dans la mesure des règles établies par la Collectivité,
- Concertation Pays et CC pour l'accompagnement des associations (agrément, ingénierie),
- Possibilité de poursuite des activités de médiation par les associations dans le cadre du Pays d'art et d'histoire,
- Etre le relais d'information des activités associatives dans les supports et espaces définis,
- Information des associations lors des enquêtes publiques patrimoine bâti et environnement.

Engagement des associations :



- Implication dans les dispositifs de dialogue mis en place et de co-construction,
- Etre relais d'information adhérents-partenaires-habitants,
- Informations des collectivités de leurs activités,
- Etre médiateurs auprès de leurs réseaux de toute démarche partenariale engagée,
- Participation aux enquêtes publiques.

La boîte à outils : des propositions pour faciliter les relations

Objectifs :

- Faciliter l'inter connaissance, les relations
- Favoriser la transparence
- Favoriser les conventions d'objectifs

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ASSOCIATIONS CULTURE ET PATRIMOINE, COMMUNES, COMMUNAUTES DE COMMUNES, PAYS MIDI-QUERCY

PREAMBULE

Les associations jouent un rôle majeur dans la dynamique des Communes et du Pays :

- Elles portent l'initiative des habitants dont elles révèlent les besoins et les aspirations.
- Elles sont également un facteur important de lien social, notamment par leur capacité à impliquer les habitants dans la vie collective et à intégrer les nouveaux arrivants.
- Elles sont souvent les passerelles entre élus et citoyens et jouent un rôle d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics.
- Elles remplissent souvent des missions d'intérêt général au service de la population et elles sont parfois à l'origine de nouveaux services offerts aux habitants, contribuant à l'équité d'accès.

Leur vitalité, majoritairement due à un large bénévolat, est signe du dynamisme de la vie locale et du bien vivre ensemble.

Les collectivités locales (Communes et Communautés de Communes du Territoire), le Pays Midi-Quercy), par la responsabilité des missions de service public dont ils ont la charge, sont garants de l'intérêt général. Ils accompagnent les associations dans leurs projets.

Ces partenaires conjuguent leurs efforts pour connaître et faire connaître les patrimoines du territoire, les préserver, les valoriser et les transmettre, pour conforter et développer les propositions culturelles dans toute leur diversité aux habitants, aux visiteurs et contribuer ainsi plus généralement au développement culturel, social et économique du Pays Midi-Quercy.

**Nous,
Le Pays Midi-Quercy,
Les Communes et Communautés de Communes,
Les associations culture et patrimoine du Territoire,**

- Reconnaissant l'importance des patrimoines bâti, environnemental et culturel du Pays Midi-Quercy,
- Conscients de la responsabilité que nous avons de mieux le connaître afin de mieux le protéger et le transmettre, ainsi que celle de faire vivre et émerger de nouvelles pratiques culturelles,
- Reconnaissant l'importance du tissu associatif, l'implication et la contribution déterminante des bénévoles à la vie culturelle et sociale du Pays Midi-Quercy
- Ayant la conviction que la coopération entre associations et collectivités par la co-élaboration et la co-réalisation est déterminante pour garantir la cohérence, l'efficacité et la pérennité des actions communes,

Fixons un cadre de relations équilibrées, de reconnaissance et de respect réciproque – la présente Charte, dans laquelle nous nous engageons :

I. Pour le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, les communautés de communes, communes signataires, à :

1. Favoriser le dialogue constructif et les échanges avec les associations en créant et en faisant vivre des temps et des espaces de rencontre.
2. Etablir et rendre publiques des règles d'accès aux espaces publics (salles communales ou intercommunales, salles des fêtes, salles d'exposition ou de projection des médiathèques, cyberbases,...) valables pour toutes les associations du Pays Midi-Quercy, signataires ou non.
3. Garantir l'accès gratuit à l'un des espaces désignés ci-dessus (à l'exception des cyberbases) au moins une fois par an aux associations signataires qui en font la demande suffisamment à l'avance, pour l'organisation de manifestations ouvertes au grand public.
4. Contribuer, par concertation entre le Pays et les Communautés de Communes, à la mise en place et au fonctionnement d'une cellule d'appui technique permanente aux associations pour l'élaboration des dossiers en vue de l'obtention d'agréments, d'acquisition de compétences spécifiques indispensables ou d'autorisations, nécessaires au déroulement de leurs activités.
5. Maintenir la possibilité pour les associations dans les sites où elles oeuvrent à la mise en valeur d'un patrimoine (restauration, réhabilitation), de poursuivre les activités de visite guidée et de conférence, proposées gratuitement ou libre de participation au public (dans le cas particulier des Monuments Historiques, lorsque la présence des bénévoles associatifs contribue à l'accessibilité de sites inscrits ou classés et ce en lien avec la collectivité propriétaire, des accueils bénévoles et non des visites guidées pourront être proposés).
6. Informer les acteurs et les habitants du Pays Midi-Quercy des activités de restauration des patrimoines, de transmission des savoir-faire et de l'ensemble des actions culturelles mises en oeuvre par les associations :
 - ✓ En établissant et en communiquant les règles d'accès aux supports qu'ils publient et en réservant un espace dédié dans les supports adéquats (journaux et bulletins, sites Internet, lettre électronique,...)
 - ✓ En favorisant la mise à disposition des plaquettes et dépliants édités par les associations du territoire signataires dans les réseaux qu'ils gèrent ou animent (médiathèques, cyberbase, OTSI, autres lieux d'information et d'accueil du public).
7. Informer directement les associations concernées lorsque la collectivité signataire lance une enquête publique touchant au patrimoine bâti et environnemental.

II. Pour les associations signataires, à :

1. S'impliquer dans les dispositifs de dialogues/rencontres/concertation mis en place par les collectivités
2. Relayer auprès de leurs adhérents et de leur réseau l'information que la collectivité leur communique, concernant ses activités culturelles et patrimoniales.
3. Répondre favorablement et activement aux sollicitations de la collectivité, dans la mesure de leurs moyens disponibles, pour contribuer à des réflexions ou pour contribuer, co-organiser, co-animer des manifestations organisées.
4. Informer la collectivité de leurs activités de restauration des patrimoines, de transmission des savoir-faire et ou d'actions culturelles.
5. Contribuer à faire connaître et comprendre aux autres acteurs associatifs et aux habitants les enjeux, les objectifs et les démarches engagées par les collectivités et le Pays en partenariat avec les associations.

6. Participer aux Enquêtes publiques lancées dont elles sont informées par la collectivité signataire et y contribuer officiellement dès que des intérêts touchant au patrimoine bâti et environnemental sont en jeu.

III. La vie de la Charte

1. L'adhésion, tout comme le retrait est libre et volontaire.
2. Les signataires conjuguent leurs efforts pour promouvoir la charte.
3. La mention de l'adhésion à la Charte est automatique sur les documents d'information générale et relevant de la vie associative par les associations, et sur les publications pertinentes pour les collectivités et le Pays.
4. Le texte de la Charte est disponible dans son intégralité sur les sites Internet des associations, de la collectivité et du Pays Midi-Quercy.
5. Toute nouvelle adhésion ou tout retrait de la charte est adressé par courrier au Pays Midi-Quercy. La collectivité et le Pays publient la liste des associations signataires et la remettent régulièrement à jour.
6. En cas de manquement grave de l'une ou l'autre des parties à la Charte, une médiation sera organisée sous le pilotage du Pays Midi-Quercy, représenté par un élu du Pays, chef de file, un représentant des associations et un représentant du Conseil de Développement du pays, dans les trois mois de la survenance du problème et sur la saisine de l'une ou l'autre partie. Les deux parties concernées seront entendues.
7. L'évaluation de la vie de la Charte, de ses apports sera organisée par un groupe paritaire, élus du Pays Midi-Quercy, associations et Conseil de Développement. Cette évaluation est triennale. La première est fixée à 2017. L'évaluation a pour objet de mieux comprendre les facteurs de réussite et de difficultés permettant d'améliorer l'appropriation collective de la charte et sa mise en œuvre.

ANNEXE
« Boîte à outils »

Des suggestions à usage de « boîte à outils » sont proposées ci-après aux signataires. Elles sont destinées à faciliter la coopération entre les associations, les collectivités et le Pays ainsi que la participation des habitants.

1. Pour faciliter la connaissance mutuelle :

- Réunions annuelles collectivités – associations partenaires
- Rencontres formelles élus-associations
- Présence même passagère des élus, lors des manifestations

2. Pour faciliter les relations :

- Désignation du ou des référents ou interlocuteurs clairement identifiés tant au niveau des associations que des collectivités.

3. Pour améliorer la transparence des relations collectivités/associations

- Affichage par les collectivités des critères de soutien des associations ou de leurs projets.
- Travail conjoint entre la collectivité et l'association pour l'élaboration d'indicateurs d'évaluation de l'action soutenue.
- Publication en fin d'année, de la liste des associations soutenues et des subventions accordées.
- Remise par les associations aux collectivités concernées, des rapports d'activités et des bilans financiers à l'issue d'opérations soutenues financièrement par celles-ci.

4. Pour assurer la visibilité et la pérennité d'actions communes

- Mise en place de convention de partenariat et d'objectifs, ou autre forme d'accords.

5. Pour l'accessibilité des lieux publics

- Notamment aux cyberbases du territoire pour faciliter les moyens et l'utilisation des outils informatiques et la communication des associations.
- Etablir des conditions de tarification préférentielle facilitant l'accès des cyberbases aux associations signataires.